

# FOCUS ORGANISATIONNEL POUR Les établissements

Le pouvoir de décision des mesures des gestes applicables incombe à la direction de l'établissement, après concertation collégiale équipe soignante (dont Medec) et consultation du CVS

Fiche explicative basée sur les recommandations du Ministère des solidarités et de la santé.  
Réalisée par Neolaw / Nantes

À jour au  
**27 janvier  
2021**

## Fonctionnement

- **Maintien du lien avec famille** : s'assurer que chaque résident a un moyen numérique/ téléphonique
- **Visites de proches** peuvent être autorisées pour des situations exceptionnelles (fin de vie ou troubles psycho-gériatriques)
- **Sorties dans les familles** et sorties extérieures suspendues temporairement
- **Visites des professionnels**, bénévoles et professionnels extérieurs, mandataires judiciaire, du culte maintenus mais strict respect des mesures barrières
- **Activités collectives** maintenues si pas incomptables avec le respect des gestes barrières
- **Maintien ADJ** en petits groupes sauf pour ADJ sans entrée distincte de l'ehpad
- **Si cas covid dans l'établissement** : nouvelles admissions de résidents dans l'Ehpad sont reportées (sauf urgence)



## Campagne de vaccination en Ehpad

Le Ministère des Solidarités et de la Santé a établi un **guide d'organisation de la vaccination en EHPAD et USLD**



### LES GRANDS PRINCIPES

- ➔ **Principe du libre choix** : le vaccin n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé pour les résidents d'EHPAD et personnes âgées en USLD, et les professionnels de ces établissements.
- ➔ **Principes de la gratuité et de la sécurité.**

**Début de la campagne de vaccination phase 1 en EHPAD et USLD à compter de fin décembre 2020, ce guide à destination des établissements détaille :**

- **La préparation** de la campagne
- **La consultation pré-vaccinale et le recueil du consentement**
- **Les moyens nécessaires** pour les séances de vaccination avec le vaccin Pfizer
- **L'organisation** d'une séance de vaccination
- **La pharmacovigilance et le suivi post-vaccinal**

## Unité Covid

- **Si le configuration de l'établissement le permet** : faire des secteurs dédiés aux cas positifs pour éviter confinement en chambres (isolement collectif)
- **Isolement en chambre** de cas covid limité à quelques situations exceptionnelles pour durée limitée et après concertation collégiale et en recherchant le consentement du résident et info famille

## Gestions stocks sensibles

- **Approvisionnement et stocks** : O<sub>2</sub>, masques, EPI
- **Stock de sécurité** = 3 semaines de fonctionnement

